

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2007

26 octobre 2006

SOMMAIRE

ADTS ou DTS, Associated Dexia Technology Services S.A., Luxembourg.	96313	Hahci S.A.	96301
Adam Offergeld Luxembourg, GmbH, Bascharage	96331	Harrison, Keff & Cie, S.e.n.c., Luxembourg.	96290
Apax Finance & Incentive III, S.à r.l., Luxembourg.	96309	HBI Neuss, S.à r.l., Luxembourg.	96292
Assarel, S.à r.l., Luxembourg	96301	Heco Reassurantie S.A., Luxembourg	96299
Auguste, S.à r.l., Septfontaines.	96291	Highcom, S.à r.l., Luxembourg	96298
Banque Privée Edmond de Rothschild Europe S.A., Luxembourg.	96300	Holder International S.A., Luxembourg	96296
Base Investments Sicav, Luxembourg.	96293	House Impex S.A., Weiswampach	96329
Basefi S.A.	96297	INRIE (Fondation pour l'iNnovation dans la Recherche Industrielle en Europe)	96304
(Les) Bovins du Nord (Nordvieh), S.à r.l., Huldange.	96328	INRIE (Fondation pour l'iNnovation dans la Recherche Industrielle en Europe)	96306
Carpark, S.à r.l., Bettendorf	96322	INRIE (Fondation pour l'iNnovation dans la Recherche Industrielle en Europe), Luxembourg	96302
Chemin Vert S.A., Bertrange	96325	Inteclux Software Engineering S.A., Weiswampach.	96329
Comura S.A., Luxembourg.	96299	Inter-Consulting-Company, S.à r.l., Luxembourg.	96305
Cyclades Investments Holding S.A., Luxembourg	96331	Irpa Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	96334
D-CK, S.à r.l., Luxembourg.	96334	Jabepka, S.à r.l., Weiswampach	96329
Delfin, S.à r.l., Luxembourg	96335	KBC Districlick Conseil Holding S.A., Luxembourg	96332
Delfin, S.à r.l., Luxembourg	96336	KBC Fund Partners Conseil Holding S.A., Luxembourg.	96332
DH Real Estate Vasby, S.à r.l., Luxembourg.	96299	KBC Life Invest Fund Conseil Holding S.A., Luxembourg	96331
Discovery S.A.H., Luxembourg	96330	KBC Money Conseil Holding S.A., Luxembourg	96332
Diversita, S.à r.l., Luxembourg.	96309	KEV Germany S.A., Luxembourg.	96318
Easybox S.C.A., Luxembourg	96294	KEV Germany S.A., Luxembourg.	96321
Easybox S.C.A., Luxembourg	96295	Lady Holding S.A., Luxembourg.	96329
Elit Properties S.A.H., Luxembourg	96330	Leisure Holding S.A., Luxembourg.	96291
Equifax Luxembourg (No. 2), S.à r.l., Luxembourg.	96292	Leisure Holding S.A., Luxembourg.	96291
Equifax Luxembourg (No. 2), S.à r.l., Luxembourg.	96292	Lux Interim, S.à r.l., Luxembourg.	96321
ETASCAL (Exclusive Travel, Art, Safari, Culture, Adventure and Leisure) S.A., Luxembourg	96301	Macquarie Airports (Luxembourg) S.A., Luxembourg	96300
Etuba International Luxembourg, S.à r.l., Schifflange.	96330	Maitland Europe S.A., Luxembourg	96330
Fondation d'Letzeburger Land	96307	Montelima S.A., Luxembourg	96300
Fondation Marcel Schmit - Eugénie Jungers - Yvonne Picard, Mersch	96308	Morgan Stanley Luxembourg Reinsurance S.A., Luxembourg	96295
Funk, S.à r.l., Munsbach.	96329	Mutuel Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	96293
Grenadine Investments, S.à r.l., Luxembourg.	96301	Nimulux S.A., Weiswampach	96328
GTA 2, S.à r.l., Luxembourg.	96293	Obsidio S.A., Luxembourg	96308

One Capital Holding S.A., Luxembourg	96294	S.C.I. Essling, Luxembourg	96333
One Capital Investment and Development S.A., Luxembourg	96295	S.C.I. Essling, Luxembourg	96333
Raneda S.A., Luxembourg	96328	S.C.I. Essling, Luxembourg	96333
(Le) Relais Gourmand S.A., Oetrange-Moulin	96330	Shawpark Investments B.V., Luxembourg	96296
Repco 3 S.A., Luxembourg	96323	Société d'Investissements et de Crédit S.A.H., Luxembourg	96298
Richardson European Holdings, S.à r.l., Luxembourg	96296	Sojefa Holding S.A., Luxembourg	96293
Richardson European Investments, S.à r.l., Luxembourg	96296	Synergic Consulting S.A., Luxembourg	96297
Richardson Investments Barberino, S.à r.l., Luxembourg	96297	Tenebras S.A., Luxembourg	96309
Richardson Investments Bordeaux, S.à r.l., Luxembourg	96297	TMF Sicav, Luxembourg	96299
S.C.I. Essling, Luxembourg	96332	Toga Investments Pt., S.à r.l., Luxembourg	96294
		U-Lux, GmbH, Junglinster	96331
		Vaglio Lux S.A., Bascharage	96300
		Wilde International S.A., Luxembourg	96307
		Worrus Holding S.A., Luxembourg	96298

**HARRISON, KEFF & CIE, S.e.n.c., Société en nom collectif,
(HARRISON & CIE 1, S.e.n.c.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 118.373.

Extraits de l'acte modificatif des statuts de la Société en date du 27 juin 2006

Partners:

Mr Christopher Harrison, born in Watford, England on 26 February 1948, residing at Yew Tree Cottage, North Eath, Chieveley, Newbury, RG20 8UD, Berkshire, U.K., has contributed on 27 June 2006 to the Partnership Capital four hundred eleven thousand one hundred ninety-two Euro (EUR 411,192) in cash and shall acquire four hundred eleven thousand one hundred ninety-two (411,192) Partnership Interests;

Mr Eric Keff, born on 15 November 1968 in Metz (France), residing at 48, rue de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt (France), has contributed on 27 June 2006 to the Partnership Capital one hundred ninety-four thousand one hundred seventy-four Euro (EUR 194,174) in cash and shall hereby acquire one hundred ninety-four thousand one hundred seventy-four (194,174) Partnership Interests.

Name of the Partnership:

HARRISON, KEFF & CIE S.e.n.c.

Amount of the Partnership capital:

The capital of the Partnership is set at six hundred five thousand four hundred sixty-seven Euro (EUR 605,467) represented by six hundred five thousand four hundred sixty-seven (605,467) Partnership Interests with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Suit la version française de l'extrait de l'acte modificatif des statuts de la Société en date du 27 juin 2006:

Associés solidaires:

- M. Christopher Harrison, né le 26 février 1948 à Watford (U.K.), résidant à Yew Tree Cottage, North Heath, Chieveley, Newbury, RG20 8 UD, Berkshire (U.K.) a contribué le 27 juin 2006 quatre cent onze mille cent quatre-vingt-douze euros (EUR 411,192) en numéraire au Capital social et acquiert dès lors quatre cent onze mille cent quatre-vingt-douze (411,192) Parts Sociales;

- M. Eric Keff, né le 15 novembre 1968 à Metz (France), résidant au 48, rue de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt (France), a contribué le 27 juin 2006 cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quatorze euros (EUR 197.174) en numéraire au Capital social et acquiert dès lors cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quatorze (194.174) Parts Sociales.

Dénomination sociale de la Société:

HARRISON, KEFF & CIE S.e.n.c.

Montant du capital social:

Le capital de la Société est fixé à six cent cinq mille quatre cent soixante-sept euros (EUR 605.467) représenté par six cent cinq mille quatre cent soixante-sept (605.467) Parts Sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, au mois d'août 2006.

PAI SYNDICATION GENERAL PARTNER LIMITED

Ch. Harrison / M. Eric Keff

Dûment représentés par A. Barat

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07565. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(093724.3//46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

96291

AUGUSTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8363 Septfontaines, Greisch.
R. C. Luxembourg B 109.293.

—
EXTRAIT

Cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 19 avril 2006:
- Monsieur François Marcel Clause, propriétaire de 65 (soixante-cinq) parts sociales de la Société,
- Monsieur Jean-Auguste Clause, propriétaire de 10 (dix) parts sociales de la Société,
- Monsieur Alain Robert Clause, propriétaire de 25 (vingt-cinq) parts sociales de la Société,
- Monsieur Marc André Clause, propriétaire de 25 (vingt-cinq) parts sociales de la Société,
ont cédé la totalité des 125 (cent vingt-cinq) parts sociales qu'ils détenaient dans la Société,
à FONCIERE DU GRAND DUCHE, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-8363 Septfontaines, Greisch (lieu-dit de Simmerfarm), immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 115.263.

Conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts de la Société, ladite cession a été préalablement autorisée à l'unanimité des associés réunis en assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé au siège social en date du 31 mars 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088544.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

LEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 68.901.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BT06172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(088596.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

LEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 68.901.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle du 26 juin 2006 a décidé:

- de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Dr. Patrick K. Oesch, avocat, Zürich,

M. Kurt H. Oesch, directeur de sociétés, Zürich,

- de nommer comme troisième administrateur:

M. Michael Staub, expert-comptable, 44, Tödistrasse, CH-8027 Zürich,

- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers S.A., Halandri, Athènes, Grèce, pour une période de six ans. Les mandats des administrateurs, ainsi que celui du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2012 approuvant les comptes de 2011.

L'administrateur sortant M. Ernst Wickihalder n'était plus candidat à une nouvelle nomination.

Pour LEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088600.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

HBI NEUSS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,-.**Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 109.133.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société HBI, S.à r.l. en date du 27 juillet 2005 que la-dite société, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et de Sociétés sous le numéro B 109.134, et ayant été nommée gérante de la Société par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 20 juillet 2005 pour une durée indéterminée, a changé sa dénomination sociale HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. en HBI, S.à r.l.

En date du 13 septembre 2005, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société HBI, S.à r.l., anciennement dénommée HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l., a décidé de transférer son siège social de Z.I. Bom-bicht, L-6947 Niederanven au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088751.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

EQUIFAX LUXEMBOURG (NO. 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.478.935,25.**Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 58.455.*Extrait de la résolution du Conseil de Gérance du 1^{er} juillet 2006*

En date de 1^{er} juillet 2006, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: Carre Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

EQUIFAX LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05103. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091994.4//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

EQUIFAX LUXEMBOURG (NO. 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.478.935,25.**Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 58.455.*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société du 27 juillet 2006*

En date du 27 juillet 2006, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Arnaud Sagnard, né le 17 novembre 1976 à Paris, France, demeurant au 151, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- d'accepter la démission de Monsieur Eric Fort de son mandat en tant que gérant de la Société avec effet immédiat. Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:
 - Monsieur Michael G. Schirk, demeurant au 614, Alderbrook Road, N.W. -30345, Georgia, Atlanta, U.S.A.;
 - Monsieur Kent E. Mast, demeurant au 1550, Peachtree Street, 30309, Georgia, Atlanta, U.S.A.;
 - Monsieur Arnaud Sagnard, demeurant au 151, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Luxembourg, le 18 août 2006.

EQUIFAX LUXEMBOURG (NO.2), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091994.5//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

96293

MUTUEL BANK LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 31.730.

En date du 11 avril 2006, l'assemblée générale a procédé à la nomination des administrateurs suivants:

- Madame Christine Zanetti, directeur général BANQUE TRANSATLANTIQUE, demeurant à F-75372 Paris, 26, avenue Franklin Roosevelt;
- Monsieur Bertrand Kiefer, directeur commercial du réseau Crédit Mutuel Ile de France, demeurant à F-75009 Paris, 1, rue de la Tour des Dames;
- Madame Aimée Clerc Dufour, président du conseil d'administration Caisse de Crédit Mutuel Cluse d'Avre, demeurant à F-74300 Cluses, 15, grande rue.

Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUTUEL BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091730.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

BASE INVESTMENTS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.127.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 mars 2006, et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juillet 2006, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08073, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

F. Waltzing / L. Palumbo

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

(091788.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

GTA 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 117.942.

EXTRAIT

Suite à un changement dans l'actionnariat de la société, la répartition des 250 parts sociales de la société se présente comme suit:

- Associé unique: la société GLOBAL TRUST ADVISORS S.A. (GTA S.A.), ayant son siège social au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091872.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

SOJEFA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 69.190.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(092043.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

ONE CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.817.

1. Les sociétés MONTEREY SERVICES S.A., UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., et EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. ont démissionné de leur mandat d'administrateur.
2. La société COMCOLUX, S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
3. La société FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. a mis fin à son mandat d'agent domiciliataire, en conséquence de quoi le siège social est dénoncé.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour ONE CAPITAL HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03908. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092015.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

TOGA INVESTMENTS PT., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 114.085.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 27 juillet 2006

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 27 juillet 2006 que:

L'associé unique accepte la démission de Mr. Lawrence Michael Teitelbaum, Chief Financial Officer of MatlinPatterson GLOBAL ADVISERS LLC, résidant au 55 Hamilton Drive East, USA, en tant que gérant de la société.

L'associé unique nomme en remplacement Mr. Gustiaman Deru, associé de MatlinPatterson, ayant pour adresse professionnelle Manton House, 2 Drax Avenue, Wimbledon, London, Sw20 OEH United Kingdom, en tant que gérant pour une durée indéterminée avec effet au 20 juillet 2006.

Par conséquent, les gérants de la Société au 20 juillet 2006 sont les suivants:

- HALSEY, S.à r.l.;

- Mr. Gustiaman Deru.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY, S.à r.l.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092018.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

EASYBOX S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 77.686.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2006

1) Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2) Monsieur William Binella, entrepreneur, né le 16 octobre 1969 à Paris (France), résidant à Monte San Savino (Italie), 57, Via Procacci, a été nommé membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007 en remplacement de Monsieur Antonio Linares Atencia, démissionnaire de ses fonctions.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour EASYBOX S.C.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092084.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

ONE CAPITAL INVESTMENT AND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.818.

1. Les sociétés MONTEREY SERVICES S.A., UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., et Monsieur Robert Hovenier, ont démissionné de leur mandat d'administrateur.
2. La société COMCOLUX, S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
3. La société FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. a mis fin à son mandat d'agent domiciliataire, en conséquence de quoi le siège social est dénoncé.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour ONE CAPITAL INVESTMENT AND DEVELOPMENT S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092020.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

EASYBOX S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 77.686.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006

1. Le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Roberto Perdomini, chef comptable, né le 5 avril 1963 à Monza (Italie), domicilié à Via Mandelli 2/c, Ronco Briantino, Milan, (Italie), a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui va statuer sur les comptes annuels au 31 mars 2007.

2. Le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Charles Cayser, administrateur de société, né le 26 avril 1957 à Londres (Grande-Bretagne), domicilié à 1, Thomas More Street, E1W 1YB Londres, (Grande-Bretagne), a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui va statuer sur les comptes annuels au 31 mars 2007.

3. Le mandat de réviseur externe de la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, R.C.S. Luxembourg B 103.590, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui va statuer sur les comptes annuels au 31 mars 2007.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour EASYBOX S.C.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03870. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092030.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

MORGAN STANLEY LUXEMBOURG REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 56.772.

Extrait (traduction libre) du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 27 mars 2006

IV. L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à cinq et que

M. Ben Gill, Morgan Stanley, 4th floor 1585 Broadway, New York NY 10036 United States of America

Mme. Zakia Campbell, Morgan Stanley, 750 Seventh Avenue, New York NY 10019, United States of America

Mme. B. Elizabeth Fischer, Morgan Stanley, 4th floor 1585 Broadway, New York NY 10036, United States of America

M. Frank Lagestedt, Morgan Stanley, 750 Seventh Avenue, New York NY 10019, United States of America.

M. Fabrice Frere, IRMG Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, L-2015, Luxembourg,

sont nommés Administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2006.

V. L'assemblée décide de ré-élire DELOITTE S.A. en tant que réviseur indépendant jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP01918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092071.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

HOLDER INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 65.534.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 31 juillet 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour *HOLDER INTERNATIONAL*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092038.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

RICHARDSON EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 86.562.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 19 juin 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour *RICHARDSON EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l.*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092045.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

RICHARDSON EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 84.771.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 19 juin 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour *RICHARDSON EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l.*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092047.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

SHAWPARK INVESTMENTS B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.357.

Les Gérants, Fabio Mazzoni et Joseph Mayor, ont transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092081.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

RICHARDSON INVESTMENTS BARBERINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 100.987.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 19 juin 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour RICHARDSON INVESTMENTS BARBERINO, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04258. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092052.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

RICHARDSON INVESTMENTS BORDEAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 100.982.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 19 juin 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour RICHARDSON INVESTMENTS BORDEAUX, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092056.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

SYNERGIC CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 101.470.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour SYNERGIC CONSULTING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092072.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

BASEFI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 101.057.

—
Le siège social de la société BASEFI S.A. est dénoncé avec effet immédiat.

La société WURTH & ASSOCIES a démissionné de son mandat de commissaire.

La société THANELLO INCORPORATED avec siège social à Road Town (Tortola) a démissionné avec effet immédiat de son mandat d'administrateur.

Madame Régine Caillau, juriste, demeurant à L-1463 Luxembourg, rue du Fort Elisabeth 29, a démissionné avec effet immédiat de son mandat d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092491.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE CREDIT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 26.500.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 12 juillet 2006

1- Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2- Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, administrateur-délégué

M. Gérard Matheis conseil économique né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, administrateur-délégué

M. Paul Marx, docteur en droit né le 21 novembre 1947 à Esch-sur-Alzette

Les trois administrateurs ont leur domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Commissaire aux Comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE CREDIT S.A.H

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092069.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

WORRUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 112.194.

Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 5 janvier 2006

Résolution

Le Conseil d'Administration nomme CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & CO, ayant son siège social au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au poste de réviseur d'entreprises de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092083.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

HIGHCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1bis, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 107.853.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 4 août 2005 que Mademoiselle Wilma Biasetti, 7, rue des chevaliers de Malte, F-34970 Lattes a cédé les 50 parts sociales qu'elle détenait à Monsieur Alexandre Elami, employé privé, 1 bis, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Par conséquent, à compter de cette date la répartition du capital social de la société est comme suit:

Alexandre Elami	100 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Pour extrait conforme

A. Elami

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092093.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

96299

HECO REASSURANTIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 98.417.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le date de 9 août 2006

L'Assemblée Générale du 9 août 2006 reconduit au poste d'Administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur Erik Peter Henny,
- Monsieur Dick Moll,
- Monsieur Lambert Schroeder.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée nomme également comme Réviseur d'Entreprises CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & CO, S.à r.l. Luxembourg.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006.

Pour la société HECO REASSURANTIE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092087.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

COMURA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 44.193.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 11 mai 2006

L'Assemblée reconduit le mandat de DELOITTE S.A. Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006.

Pour la société COMURA

ACSG (EUROPE)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04698. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092090.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

TMF SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 34.905.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT03985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Leinkauf-Schiltz

Legal & Compliance Assistant

(092096.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

DH REAL ESTATE VASBY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation volontaire).

Capital souscrit: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 93.528.

En date du 1^{er} juillet 2006, les associés de la société ont décidé de transférer le siège social de la société du 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mentions aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092522.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

96300

MONTELIMA S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 41.309.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41475 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

J. Elvinger
Notaire

(092125.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

VAGLIO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 73.532.

Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2006

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

- M. Robert Vaglio, administrateur de société, F-57120 Pierrevillers, 29, rue Belle Fontaine, administrateur-délégué
- Mme Karine Welter, administrateur de société, F-57120 Pierrevillers, 29, rue Belle Fontaine
- Mme Sandrine Vaglio, administrateur de société, F-57070 Metz, 2 bis, rue Laveran

Commissaire aux comptes

- Mme Denise Simons-Thurillat, 23, rue de la Meurthe, F-54860 Haucourt-Moulaine

Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour VAGLIO LUX S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092143.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 19.194.

Extrait du PV du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Genève le 7 juillet 2005

Délégué à la gestion journalière, dont l'adresse professionnelle est fixée au 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg

Le Conseil nomme Monsieur Jean-François Lafond membre du Comité Exécutif de la Banque (Comité de direction) en qualité de Vice-Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Gregoire / P.-M. Valenne

Secrétaire Général / Directeur Général Adjoint

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(092368.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

MACQUARIE AIRPORTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 87.739.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 14 juin 2006, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mentions aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, 10 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092804.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

ASSAREL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 93.535.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 9 août a renouvelé les mandats des gérants.

- M. Michael Mitchell, gérant de catégorie A, 10148 Oakwood Circle, CA 93923 Carmel, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Laurent Heiliger, gérant de catégorie B, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour ASSAREL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092437.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

GRENADINE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 117.308.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 18 août 2006 que:

- PALISTER HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, a transféré le 18 août 2006 l'intégralité des parts sociales (500) à CAMBIUM LIMITED, ayant son siège social à Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092465.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

HAHCI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 107.122.

Le siège social de la société HAHCI S.A. est dénoncé avec effet immédiat.

La société WURTH & ASSOCIES a démissionné de son mandat de commissaire.

Madame Régine Caillau, juriste, demeurant à L-1463 Luxembourg, rue du Fort Elisabeth 29, a démissionné avec effet immédiat de son mandat d'administrateur.

Monsieur Martin Shapiro, directeur de sociétés, demeurant à L-2356 Luxembourg, rue de Pulvermuhl 22, a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, vendredi 11 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092488.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

**ETASCAL (EXCLUSIVE TRAVEL, ART, SAFARI, CULTURE, ADVENTURE AND LEISURE) S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 104.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08552, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Luxembourg, le 31 août 2006.

Signature.

(092703.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

**INRIE (Fondation pour l'iNnovation dans la Recherche Industrielle en Europe),
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg G 37.

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2005

	2005		2004	
	Brut	Amortissement	Net	
Immobilisations corporelles				
Local Michel Chasles.....	230.198,02	131.404,70	98.793,32	110.303,22
Local AIX.....	361.000,00	9.777,08	351.222,92	0,00
AAI Michel Chasles.....	43.566,21	43.566,21	0,00	0,00
AAI AIX.....	4.091,26	170,47	3.920,79	0,00
Matériel de bureau, mobilier.....	10.349,67	10.349,67	0,00	0,00
	<u>649.205,16</u>	<u>195.268,13</u>	<u>453.937,03</u>	<u>110.303,22</u>
Immobilisations financières				
Participation PRIMAQ S.A.....	15.244,90		15.244,90	15.244,90
Prêt Divers.....	3.000,00		3.000,00	265,18
Total actif immobilisé.....	667.450,06	195.268,13	472.181,93	125.813,30
Créances				
Clients.....			0,00	0,00
Trésorerie.....	1.257.652,25		1.257.652,25	1.367.154,02
Valeurs Mobilières de Placement.....	1.214.487,05		1.214.487,05	1.293.095,89
Disponibilités.....	43.165,20		43.165,20	74.058,13
Total actif.....	<u>1.925.102,31</u>	<u>195.268,13</u>	<u>1.729.834,18</u>	<u>1.492.967,32</u>

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2005

	2005	2004
Capitaux		
Patrimoine.....	954.967,87	954.967,87
Résultat 1992.....	145.704,18	145.704,18
Résultat 1993.....	115.671,55	115.671,55
Résultat 1994.....	2.395,23	2.395,23
Résultat 1995.....	-12.825,54	-12.825,54
Résultat 1996.....	80.827,88	80.827,88
Résultat 1997.....	71.612,59	71.612,59
Résultat 1998.....	-12.108,64	-12.108,64
Résultat 1999.....	26.147,75	26.147,75
Résultat 2000.....	76.304,23	76.304,23
Résultat 2001.....	-6.337,85	-6.337,85
Résultat 2002.....	6.311,82	6.311,82
Résultat 2003.....	19.409,71	19.409,71
Résultat 2004.....	24.886,54	24.886,54
Résultat 2005.....	-13.133,14	
	<u>1.479.834,18</u>	<u>1.492.967,32</u>
Emprunts et dettes financières.....	250.000,00	
Emprunts.....	250.000,00	0,00
Autres dettes.....	0,00	0,00
Fournisseurs.....	0,00	0,00
Total passif.....	<u>1.729.834,18</u>	<u>1.492.967,32</u>

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2005

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2005 dont le total est de 1.729.834,18 euros, et au compte de résultat dégagant un déficit de 13.133,14 euros, l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par la direction de la fondation.

I. Présentation des comptes

Les comptes financiers de l'association de la Fondation INRIE sont présentés selon les principes suivants

- les opérations sont comptabilisées au coût historique, en Euros
- les comptes sont arrêtés sur le principe de la continuité d'exploitation - les règles de prudence sont respectées
- les opérations sont comptabilisées selon leurs encaissements et décaissements

II. Valorisation du portefeuille de valeurs mobilières de placement

La valeur du portefeuille de valeurs mobilières de placement est déterminée d'après le principe du coût historique. Compte tenu de l'ancienneté de certaines valeurs, le coût historique n'a pu être déterminé, en conséquence, il s'agit de la valeur des titres au 31 décembre 1997, qui a été retenue tant pour la valorisation des titres détenus depuis plus de sept ans, tant pour la détermination des plus et moins values.

La valorisation boursière du portefeuille est au 31 décembre 2005 de 1.423.358,- euros, soit un plus value potentielle de 208.871,- euros.

III. Règle de provisionnement du portefeuille

La règle de détermination des éventuelles dépréciations des valeurs mobilières de placement est la suivante:

Calcul des plus et moins value sur les titres de même catégorie. Une provision est constituée si, pour une catégorie de titre, la valorisation du portefeuille au 31 décembre est inférieure à la valeur inscrite à l'actif du bilan.

IV. Calcul des plus et moins values

La règle de FIFO (First in, First out) est appliquée pour déterminer la plus et moins value, lors de la cession d'un titre.

V. Informations complémentaires sur les comptes

La fondation est à but non lucratif, elle ne réalise pas d'opérations commerciales, et à ce titre, elle n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés et, est également exonérée de T.V.A.

Le mode d'amortissement des éléments immobilisés est le suivant:

- Immeuble 20 ans linéaire
- Agencements et aménagement 5 ans linéaire
- Mobilier matériel de bureau entre 3 et 5 ans linéaire

VI. Eléments complémentaires

- Tableau de variation des immobilisations et amortissements
- Tableau de variation des provisions
- Titres de participations
- Dettes financières

ETATS FINANCIERS EXERCICE 2005

COMPTACONSEIL, S.à r.l.,
Société d'Expertise Comptable
58, rue Delalain
F-94700 Maison-Alfort

BILAN COMPTE DE RESULTAT

	2005	2004
Recettes	5.050,00	25.200,00
Dons et subventions	5.050,00	25.200,00
Transferts de charges		
Dépenses directes	3.869,91	8.918,50
Aides à la recherche.	0,00	5.300,00
Achats Etudes.	0,00	0,00
Frais déplacement marseille these.	0,00	341,30
Frais de déplacement	3.869,91	3.277,20
Différence de financement.	1.180,09	16.281,50
Frais de fonctionnement	56.483,14	32.843,59
Eau électricité.	403,20	234,74
Petit matériel	957,83	0,00
Fournitures administratives	1.056,54	566,27
Loyer parking	0,00	0,00
Charges locatives	2.162,53	2.791,60
Entretien et réparation	1.630,37	544,01
Primes d'assurance.	953,85	411,17
Documentation générale	512,00	499,30
Honoraires	6.695,70	3.109,60
Publicité relations publiques	1.559,87	1.714,00
Frais de déplacement, missions	9.843,61	7.542,83
Frais postaux et télécommunication	1.849,30	1.513,17
Services bancaires et assimilés.	7.706,48	6.016,00
Cotisations / Dons	0,00	150,00
Taxe Foncière	1.195,50	941,00
Refacturation frais	-5.700,00	-4.700,00
Intérêts d'emprunt.	4.198,91	0,00
Dotations aux amortissements	21.457,45	11.509,90
Résultat d'exploitation	-55.303,05	-16.562,09

Opérations sur titres	42.807,02	41.448,63
Revenus de placement	10.010,04	8.545,25
Plus values sur cession de Valeurs mobilières de placement	34.506,32	32.903,38
Moins values cession de Valeurs mobilières de Placement	-1.709,34	0,00
Provision dépréciation Valeur Mobilières de Placement	0,00	0,00
Opérations exceptionnelles		
Charges diverses exceptionnelles	-637,11	0,00
Résultat comptable	-13.133,14	24.886,54

ANNEXES

Etat des variations d'immobilisations au 31 décembre 2005

Acquisition de l'exercice:

Acquisition de locaux à Aix en Provence pour un montant de 361.000,- euros.

Agencement de ces locaux pour un montant de 4.091,26 euros.

Etat de variation des amortissements au 31 décembre 2005

Amortissement immeubles	21.286,98
Amortissement Agencements et Aménagement	170,47
Mobilier et matériel	
Total	21.457,45

Etat de variation des amortissements au 31 décembre 2005

Amortissement immeubles	21.286,98
Amortissement Agencements et Aménagement	170,47
Mobilier et matériel	
Total	21.457,45

Titres de participation au 31 décembre 2005

La Fondation INRIE Détient 33,33% de la S.A. PRIMAQ pour une valeur de 15.244,90 euros.

Le résultat de la société PRIMAQ est un bénéfice de 13.804 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2005, et la situation nette de la société est de 78.010,- euros, à la même date.

Dettes financières au 31 décembre 2005

Un emprunt de 250.000,- euros à été souscrit auprès de la banque CHOLET DUPONT pour financer l'acquisition des locaux d'Aix en Provence.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05789. – Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070628.2//155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

**INRIE (Fondation pour l'iNnovation dans la Recherche Industrielle en Europe),
Etablissement d'Utilité Publique.**

R. C. Luxembourg G 37.

COMPTES DE RESULTAT

Annexes aux comptes annuels 2002

Comptes annuels déposés le 1^{er} avril 2005 n° L050027329.3

	2002	2001
Recettes	38.731,65	17.037,72
Dons et subventions	38.731,65	17.037,72
Transferts de charges		
Dépenses Directes	24.757,86	6.383,47
Bourses accordées	13.740,00	0,00
Achats Etudes	6.817,20	
Frais déplacement marseille these	870,51	383,99
Frais de déplacement	3.330,15	5.999,48
Différence de Financement	13.973,79	10.654,25
Frais de Fonctionnement	28.308,18	27.796,23
Eau, électricité	242,48	205,19
Petit matériel	51,54	136,29
Fournitures administratives	382,87	158,98
Loyer parking	0,00	

Charges locatives	5.583,87	2.652,65
Entretien et réparation	811,43	695,37
Primes d'assurance.	761,78	367,30
Documentation générale	532,09	619,71
Honoraires	2.461,37	3.189,23
Publicité, relations publiques	2.490,70	0,00
Frais de déplacement, missions	8.587,96	4.982,14
Frais postaux et télécommunication	1.682,53	1.753,79
Services bancaires et assimilés.	3.439,42	62,30
Cotisations/Dons	60,00	
Taxe Foncière	918,00	907,22
Refacturation frais	-11.207,76	
Intérêts d'emprunt.	0,00	
Dotations aux amortissements	11.509,90	12066,06
Résultat d'exploitation	-14.334,39	-17.141,98
Opérations sur titres	20.646,21	10.804,13
Revenus de placement	5.865,90	5.236,88
Plus values sur cession de Valeurs mobilières de placement	48.802,20	18.575,21
Moins value sur cession de Valeurs mobilières de placement	-6.815,78	-13.007,96
Provision dépréciation Valeur Mobilières de Placement	-27.206,11	0,00
Opérations Exceptionnelles.		
Charges diverses exceptionnelles	0,00	0,00
Résultat Comptable	6.311,82	-6.337,85

ETAT DES VARIATIONS D'IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2002

Acquisition de l'exercice: Néant

TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DECEMBRE 2002

La Fondation INRIE détient 33,33% de la S.A. PRIMAQ pour une valeur de 15.244,90 euros.

Le résultat de la société PRIMAQ est un bénéfice de 14.353,- euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2002, et la situation nette de la société est de 64.586,- euros, à la même date.

ETAT DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2002

Amortissement immeuble:	11.509,90
Amortissement Agencements et Aménagement Mobilier et matériel	
Total:	11.509,90

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05792. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070679.2//60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

INTER-CONSULTING-COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 86.699.

Extrait du procès-verbal de la réunion de la gérance tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le gérant décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090340.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

**INRIE (Fondation pour l'iNnovation dans la Recherche Industrielle en Europe),
Etablissement d'Utilité Publique.**

R. C. Luxembourg G 37.

COMPTE DE RESULTAT

Annexes aux comptes annuels 2003

Comptes annuels déposés le 21 avril 2005 n° L050032188.1

	2003	2002
Recettes	52.560,00	38.781,65
Dons et subventions	52.560,00	38.731,65
Transferts de charges		
Dépenses Directes	27.100,83	24.757,86
Aides à la recherche	22.530,00	13.740,00
Achats Etudes	1.937,52	6.817,20
Frais déplacement marseille these	120,00	870,51
Frais de déplacement	2.513,31	3.330,15
Différence de Financement.	25.459,17	13.973,79
Frais de Fonctionnement	33.078,87	28.308,18
Eau, électricité.	257,34	242,48
Petit matériel.	0,00	51,54
Fournitures administratives	138,23	382,87
Loyer parking	0,00	0,00
Charges locatives	2.579,97	5.583,87
Entretien et réparation.	1.191,91	811,43
Primes d'assurance	398,94	761,78
Documentation générale	545,80	532,09
Honoraires	4.302,35	2.461,37
Publicité, relations publiques	0,00	2.490,70
Frais de déplacement, missions	6.153,61	8.587,96
Frais postaux et télécommunication	1.584,84	1.682,53
Services bancaires et assimilés	5.636,98	3.439,42
Cotisations/Dons	150,00	60,00
Taxe Foncière.	929,00	918,00
Refacturation frais.	-2.300,00	-11.207,76
Intérêts d'emprunt	0,00	
Dotations aux amortissements	11.509,90	11.509,90
Résultat d'exploitation	-7.619,70	-14.334,39
Opérations sur titres	27.029,41	20.646,21
Revenus de placement	8.071,25	5.865,90
Plus values sur cession de Valeurs mobilières de placement	0,00	48.802,20
Moins value sur cession de Valeurs mobilières de placement.	-8.247,95	- 6.815,78
Provision dépréciation Valeur Mobilières de Placement.	27.206,11	-27.206,11
Opérations Exceptionnelles		
Charges diverses exceptionnelles	0,00	0,00
Résultat Comptable	19.409,71	6.311,82

ETAT DES VARIATIONS D'IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2003

Acquisition de l'exercice.	Néant
Amortissement immeuble	11.509,90
Amortissements Agencements et Aménagement	-
Mobilier et matériel	-
Total:	11.509,90

TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DECEMBRE 2003

La Fondation INRIE détient 33,33% de la S.A. PRIMAQ pour une valeur de 15.244,90 euros.

Le résultat de la société PRIMAQ est un bénéfice de 651,- euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2003, et la situation nette de la société est de 60.737,- euros, à la même date.

RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2003 DE LA FONDATION INRIE 17 DÉCEMBRE 2004,
1, rue Michel Chasles, 75012 Paris

Bilan:

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2003 le total est de 1.468.081 EUR, en légère augmentation de 1,34% par rapport à 2002.

Je rappelle que la Fondation INRIE détient 33,33% de la S.A. PRIMAQ pour une valeur de 15.244,90 EUR.

Compte de résultat:

Le compte de résultat dégage un bénéfice de 19.409,82 EUR, provenant d'une augmentation des recettes de 13.828,35 EUR sous forme de dons par rapport à 2002 et des frais de fonctionnement en légère progression par rapport à 2002 de 4.800,- EUR.

Les frais de fonctionnement sont de l'ordre de 33.000,- EUR.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05797. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070680.2//70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

FONDATION D'LETZEBURGER LAND

R. C. Luxembourg G 17.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

<i>Actif</i>			<i>Passif</i>		
Disponible			Exigible		
Compte courant.....	2.490,20	2.490,20	Frais à payer.....	0,00	0,00
Réalisable			Non exigible		
Créances.....	0,00	0,00	Fonds propres.....	276.165,47	276.165,47
Immobilisé			Report à nouveau		
Participations.....	277.640,01	277.640,01	Report 2003.....	2.866,61	
			Excédent 2004.....	1.098,13	3.964,74
Total.....		280.130,21			280.130,21

COMPTE DE PROFITS ET PERTES 2004

<i>Charges</i>			<i>Produits</i>		
Bourse allouées.....	0,00		Intérêts.....	1.162,29	
Frais divers.....	64,16		Dons.....	0,00	1.162,29
Impôts & Taxes.....	0,00	64,16	Excédent dépenses.....		0,00
Excédent recettes.....		1.098,13			
Total.....		1.162,29			1.162,29

RAPPORT D'EXERCICE 2004

Aucun candidat n'a soumis un travail en vue de l'obtention de la Bourse Leo Kinsch pour l'année académique 2004/2005.

Les seules recettes enregistrées au cours de l'exercice sont les intérêts, dont le niveau n'a pas changé par rapport à l'exercice 2003. Après déduction des impôts et taxes, les recettes affichent un excédent qui contribue au renforcement du patrimoine de la Fondation.

BUDGET POUR L'EXERCICE 2005

Les revenus de la Fondation à titre de l'exercice 2004, ensemble avec l'excédent reporté des exercices antérieurs, serviront à financer une nouvelle bourse à allouer pour l'année académique 2005/2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07764. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077181.2//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

WILDE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 109.808.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 21 juillet 2006, il a été décidé de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090573.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

**FONDATION MARCEL SCHMIT - EUGENIE JUNGERS - YVONNE PICARD,
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-7534 Mersch, 10, rue H. Gmeiner.

Constituée par acte du notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch, le 29 mai 2000.

Approuvée par arrêté grand-ducal du 1^{er} septembre 2000.

Statuts publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 326 du 3 mai 2001.

—
EXERCICE 2005

Toutes les indications sont en EUR.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Disponible	200.467,76	Avoir social au 31 décembre 2004	196.828,07
		- Résultat de l'exercice 2004	-931,81
		Avoir social au 31 décembre 2005	195.896,26
		Résultat de l'exercice 2005	4.571,50
	<u>200.467,76</u>		<u>200.467,76</u>

Le réviseur de comptes / Le conseil d'administration

Signature / Signatures

COMPTES DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2005

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Frais divers	8,00	Intérêts bancaires	3.779,50
Résultat de l'exercice 2005	4.571,50	Dons	800,00
	<u>4.579,50</u>		<u>4.579,50</u>

Le réviseur de comptes / Le conseil d'administration

Signature / Signatures

BUDGET 2006

Recettes

Dons	800,00
Intérêts bancaires	3.800,00

Dépenses

Participation aux frais de formation de jeunes dans les ateliers d'insertion professionnelle de la FONDATION LËTZEBUERGER KANNERDUERF	10.000,00
Frais divers	25,00
	<u>10.025,00</u>
Résultat de l'exercice	-5.425,00

Les réviseurs de comptes / Le conseil d'administration

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09927. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077010.2//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

OBSIDIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 63.936.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 30 juin 2006

Résolutions

1. Le Conseil décide de transférer le siège de la société du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, avec effet au 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090352.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

APAX FINANCE & INCENTIVE III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 4.009.525,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.661.

Il résulte des décisions prises par le conseil de liquidation en date du 3 août 2006 que le siège social de la Société a été transféré de son ancienne adresse au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090697.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

DIVERSITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 115.375.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 juin 2006

EXTRAIT

Le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société du 18, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, au 123-125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2006.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090794.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

TENEBRAS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg 118.976.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-seventh of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- VELTIS S.A., a company under the law of Luxembourg, having its registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

2.- Jean-Marc Faber, chartered accountant, residing in Luxembourg,

both being represented by Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name TENEBRAS S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any

operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), represented by 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of EUR 31.00 (thirty-one Euro) each, carrying one voting right in the general assembly. All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Wednesday in the month of June at 15.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31st, 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- VELTIS S.A.	999
2.- Jean-Marc Faber.	1
Total	1,000

All these shares have been paid-up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 31,000.- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about 1,800.- EUR.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors:

- 1.- Mr Jean-Marc Faber, Chartered Accountant, residing professionally in Luxembourg;
- 2.- Mr Christophe Mouton, private employee, residing professionally in Luxembourg;
- 3.- Mr Manuel Bordignon, private employee, residing professionally in Luxembourg;

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31st, 2011.

Second resolution

Is elected as auditor:

FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE, S.à r.l., having its registered office 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31st, 2011.

Third resolution

The address of the Company is fixed at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

Prevailing language

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- VELTIS S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
 - 2.- Monsieur Jean-Marc Faber, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg,
- tous deux représentés par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes, entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: TENEBRAS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 31,- (trente et un euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- VELTIS S.A.	999
2.- Jean-Marc Faber.	1
Total	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de trente et un mille euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Manuel Bordignon, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Jean-Marc Faber, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg;

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Deuxième résolution

FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE, S.à r.l., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Version prépondérante

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 21, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

J. Elvinger.

(096692.3/211/221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

ADTS OU DTS, ASSOCIATED DEXIA TECHNOLOGY SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 119.041.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme de droit belge DEXIA S.A., avec siège social à B-1000 Bruxelles, Square de Meeûs 1 (Belgique).
- 2) La société anonyme de droit belge DEXIA BANQUE BELGIQUE S.A., avec siège social à B-1000 Bruxelles, boulevard Pacheco 44 (Belgique).
- 3) La société anonyme de droit luxembourgeois DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
- 4) La société anonyme de droit luxembourgeois RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., avec siège social à L-1445 Strassen, 5, rue Thomas Edison.
- 5) La société anonyme de droit luxembourgeois DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., avec siège social, L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
- 6) La société anonyme de droit belge DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM S.A., avec siège social B-1000 Bruxelles, 180, rue Royale (Belgique).
- 7) La société anonyme de droit français DEXIA ASSET MANAGEMENT, avec siège social à F-75408 Paris Cedex 08, Washington Plaza, 40, rue Washington (France).
- 8) La société anonyme de droit belge DEXIA INSURANCE BELGIQUE, avec siège social à B-1000 Bruxelles, avenue Livingstone 6 (Belgique).

Toutes les huit sont ici représentées par Monsieur Marc Huybrechts, DEXIA S.A. - Chargé de la Direction IT, Opérations et Organisation, demeurant à B-3090 Overijse, Groeneweg 182 (Belgique), en vertu de 8 procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé, entre les propriétaires des actions, ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. Objet

Dans le cadre de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, la société a pour objet, au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger d'agir en tant que:

- agent de communication à la clientèle au sens de l'article 29.1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
- agent administratif du secteur financier au sens de l'article 29.2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et notamment, la fourniture de services d'administration inhérents à l'activité professionnelle des établissements de crédit, PSF, OPC ou fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger;
- opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier au sens de l'article 29.3 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, et notamment le traitement informatique et le transfert des données stockées dans le dispositif informatique d'établissements de crédit, PSF, OPC ou fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger; ainsi que la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques et réseaux des établissements susvisés;
- la société preste également une activité de conseil en produits informatiques;

- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement;

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire connexe ou complémentaire.

Art. 3. Dénomination

La dénomination sociale est: ASSOCIATED DEXIA TECHNOLOGY SERVICES, en abrégé ADTS ou DTS.

Les dénominations complètes ou abrégées peuvent être employées ensemble ou séparément.

Art. 4. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'administration de la société (le «Conseil») estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social dans un autre lieu, y compris à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Lors d'un transfert décidé par le Conseil, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 5. Durée

La société est établie pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée») statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Capital social

La société a un capital souscrit d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée adoptée à la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 7. Actions

Toutes les actions de la société sont uniquement émises sous forme nominative.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Toutes les actions émises sont inscrites au registre des actionnaires qui est tenu par la société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la société; ce registre contient le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Les actions de la société sont librement cessibles. Toute cession ou transfert de propriété d'actions, même entre actionnaires, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, alors même que la cession aurait lieu par voie d'adjudication publique sur le fondement d'un titre exécutoire, est soumise au droit de préemption des autres actionnaires dans les conditions ci-après.

L'actionnaire cédant notifie au président du Conseil et à chacun des actionnaires le projet de cession, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, indiquant le nombre d'actions dont la cession est envisagée, l'identité du cessionnaire, le prix offert et les conditions de la cession.

Chaque actionnaire bénéficie d'un droit de préemption au prorata de sa participation dans la société sur les actions dont la cession est envisagée. Il exerce ce droit par voie de notification, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'actionnaire cédant et au président au plus tard dans les 30 jours de la notification émanant de l'actionnaire cédant en précisant le nombre d'actions qu'il souhaite acquérir.

Lorsque le nombre total des actions que les actionnaires ont déclaré vouloir acquérir est supérieur au nombre d'actions dont la cession est projetée, et faute d'accord entre eux sur la répartition desdites actions dans le délai des 30 jours, les actions concernées sont réparties entre eux par le président au prorata de leur participation dans le capital social, avec répartition des restes à la plus forte moyenne, mais dans la limite de leur demande.

Si, lors d'une cession, le droit de préemption des actionnaires n'absorbe pas la totalité des actions dont la cession est projetée, la société peut, en vertu d'un droit de préemption subsidiaire, acquérir les actions concernées non préemptées suivant les conditions prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Elle dispose, à cette fin, d'un délai complémentaire de 30 jours.

En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Au cas où le prix fixé serait inférieur au prix proposé dans l'offre de cession, le cédant est libre de retirer l'offre.

Le transfert d'une action se fait par une déclaration écrite de transfert portée au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les

pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La société pourra également accepter en guise de preuve de transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la société.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 8. Conseil d'administration

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée pour une période ne dépassant pas 6 ans et en tout temps révocables par elle.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Au cas où un poste d'administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée.

Art. 9. Présidence et bureau du Conseil

Le Conseil nomme, parmi ses membres personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil nomme de même, s'il le juge utile, un ou plusieurs vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Conseil peut nommer également un secrétaire même en dehors de ses membres. Il peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil.

Le président préside les réunions du Conseil. En cas d'absence ou d'empêchement du président, les séances sont présidées par un vice-président. En cas d'absence ou d'empêchement du président et du ou des vice-présidents, les séances du Conseil sont présidées par un administrateur désigné pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le président, les vice-présidents et le secrétaire peuvent toujours être réélus.

Art. 10. Réunions et délibérations du Conseil

I. - Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son président ou de deux administrateurs au lieu et date indiqués dans la convocation.

La ou les personnes convoquant le Conseil déterminent l'ordre du jour. Un avis écrit contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins dix jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télex ou télécopie de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil se tenant à des heures et à des endroits déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

II. - Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. La voix du président de séance est prépondérante.

Un administrateur peut donner, même par lettre ou télécopie, mandat à un autre administrateur de le représenter. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

III. - Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur, et signés par le président de séance et par un administrateur ou, en cas d'empêchement du président de séance, par deux administrateurs, sans que l'omission de cette formalité puisse entraîner la nullité des décisions prises.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le président du Conseil, deux administrateurs ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Les administrateurs, comme toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et signalées comme telle par le président de séance.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil

Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs que la loi du 10 août 1915 ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'Assemblée sont de la compétence du Conseil.

En outre, le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs de ses membres, qui portent le titre d'administrateur-délégué, à un comité de direction, composé d'au moins deux membres et comprenant le ou les administrateurs-délégués ainsi qu'à d'autres agents de la Société.

Le Conseil d'administration nomme le président, le ou les vice-présidents s'il y a lieu et les membres du comité de direction, dont il définit les attributions et surveille la gestion, alors que le comité de direction a compétence pour désigner les agents appelés à exercer les fonctions de tous autres niveaux au sein de la Société et pour conférer des titres et signatures à ces agents, le tout dans le cadre et suivant les principes arrêtés par le Conseil d'administration.

La délégation à un membre du Conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée.

Le Conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Tous actes généralement quelconques engageant la Société doivent porter deux signatures parmi celles des président ou vice-président(s) du Conseil d'administration, du ou des administrateurs-délégués, des membres du comité de direction ou des autres agents de la Société délégués conformément à l'article 11, leurs noms faisant l'objet des mesures de publicité prévues par la loi.

Les personnes engageant la Société ou signant pour la Société à un titre quelconque n'ont pas à justifier à l'égard des tiers d'une décision préalable du Conseil d'administration.

Art. 12. Conflits d'intérêts

Aucun contrat et aucune transaction que la société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents de la société auraient un intérêt quelconque dans une telle société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoirs ou employé.

L'administrateur, directeur, gérant ou autre agent de la société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoirs ou employé d'une société ou firme avec laquelle la société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir pour ce qui concerne les matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur, gérant ou autre agent de la société aurait un intérêt personnel dans une affaire quelconque de la société, cet administrateur, directeur, gérant ou autre agent devra informer le Conseil de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire. Un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur, fondé de pouvoirs à la prochaine Assemblée.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé, ne s'appliquera pas aux relations qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le groupe DEXIA ou ses filiales ou sociétés affiliées ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil pourra déterminer de temps à autre.

Art. 13. Assemblée générale des actionnaires

I. - L'Assemblée régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'entrée d'un nouvel actionnaire est soumise à l'approbation de l'ensemble des actionnaires en Assemblée générale.

L'Assemblée est convoquée par le Conseil. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, requérir le Conseil de convoquer l'Assemblée.

L'assemblée annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

Les Assemblées, y compris l'Assemblée annuelle, pourront se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles externes à la société et à ses actionnaires, le requièrent.

D'autres Assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiées dans les avis de convocation respectifs.

II. - Les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'Assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux Assemblées.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance dans les conditions légales et réglementaires.

Le vote qui intervient pendant l'Assemblée peut être exprimé par télétransmission ou par visioconférence dans les conditions fixées par la réglementation et mentionnées dans la convocation.

La présence de l'actionnaire annule tout vote par correspondance antérieurement émis et/ou toute procuration antérieurement donnée par cet actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

L'Assemblée désigne son président.

Le président nomme un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'Assemblée et deux scrutateurs.

Art. 14. Réviseur d'entreprises

En conformité avec la législation en vigueur, le contrôle des documents comptables annuels est confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par le Conseil d'administration.

Les réviseurs d'entreprises peuvent être désignés pour une période déterminée ou pour une période indéterminée; dans ce dernier cas leur mandat est renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Art. 15. Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Groupement Autonome de Personne

La société prend la forme fiscale d'un Groupement Autonome de personne conformément aux dispositions de la loi TVA luxembourgeoise et au code de la TVA belge.

Art. 17. Dissolution - Liquidation

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée qui détermine leurs pouvoirs et émoluments.

Art. 18. Loi applicable et juridiction

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures s'appliquent partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Toutes contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires, les administrateurs et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes à propos des affaires sociales, seront jugées conformément à la loi luxembourgeoise et soumises à la juridiction des tribunaux luxembourgeois compétents.

Dispositions transitoires

- 1) Par dérogation, le premier exercice social commence le 1^{er} juillet 2006 pour finir le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1) La société anonyme de droit belge DEXIA S.A., avec siège social à B-1000 Bruxelles, Square de Meeûs 1 (Belgique), mille quatre cent quatre-vingt-treize actions.	1.493
2) La société anonyme de droit belge DEXIA BANQUE BELGIQUE S.A., avec siège social à B-1000 Bruxelles, boulevard Pacheco 44 (Belgique), une action	1
3) La société anonyme de droit luxembourgeois DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, une action	1
4) La société anonyme de droit luxembourgeois RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., avec siège social à L-1445 Strassen, 5, rue Thomas Edison, une action	1
5) La société anonyme de droit luxembourgeois DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., avec siège social, L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, une action	1
6) La société anonyme de droit belge DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM S.A., avec siège social B-1000 Bruxelles, 180, rue Royale (Belgique), une action	1
7) La société anonyme de droit français DEXIA ASSET MANAGEMENT, avec siège social à F-75408 Paris Cedex 08, Washington Plaza, 40, rue Washington (France), une action	1
8) La société anonyme de droit belge DEXIA INSURANCE BELGIQUE, avec siège social à B-1000 Bruxelles, avenue Livingstone 6 (Belgique), une action	1
Total: mille cinq cents actions	1.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de dix-sept mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires préqualifiés et représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires/réviseurs d'entreprises à un (1).

2.- Sont nommés comme premiers membres du conseil d'administration:

a) Monsieur Marc Huybrechts, DEXIA S.A. - Chargé de la Direction IT, Opérations et Organisation, né à Renaix (Belgique), le 22 mai 1963, demeurant à B-3090 Overijse, Groeneweg 182 (Belgique);

b) Monsieur Xavier de Walque, DEXIA S.A. - Membre du Comité de Direction de DEXIA S.A., né à Etterbeek (Belgique), le 14 janvier 1965, demeurant à B-3080 Tervuren, Jan Van Boendalelaan 2C (Belgique);

c) Monsieur Thierry Delroisse, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Membre du Comité Exécutif, né à Ath (Belgique), le 18 mars 1963, demeurant à B-6743 Buzenol, Hauts-jardins 11 (Belgique);

d) Monsieur Marc Lauwers, DEXIA BANQUE BELGIQUE - Membre du Comité Exécutif, né à Reet (Belgique), le 11 mars 1959, demeurant à B-2630 Aartselaar, Baron Van Ertbornstraat 57 (Belgique);

e) Monsieur Michel Henaut, DEXIA S.A. - directeur responsable de l'infrastructure informatique de DEXIA BANQUE BELGIQUE et DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, né à Boussu (Belgique), le 24 octobre 1949, demeurant à B-6747 Saint-Léger, Chemin du Paradis 8 (Belgique).

Ces derniers déclarent, chacun en ce qui le concerne, accepter le mandat qui vient de lui être confié, et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à cette nomination.

3.- Le mandat des administrateurs ainsi désignés viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

4.- Le siège social est établi à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Huybrechts, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juillet 2006, vol. 537, fol. 36, case 8. – Reçu 15.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(097444.3/231/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

KEV GERMANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 112.900.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of KEV GERMANY S.A. (the «Company»), a «société anonyme», established and having its registered office at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 112.900) incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 21 December 2005, published in the Mémorial C, on 21 March 2006, number 580.

The Meeting is declared open and is presided over by Mr Joseph Hansen, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Brendan D. Klapp, employee, residing professionally in Belvaux (Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mr Philippe Schmit, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

a) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

b) As appears from the attendance list, the three hundred and ten (310) shares, representing the whole subscribed capital of the Company fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) are represented at the present Extraordinary General Meeting of the shareholders, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

c) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1) To increase the Company's subscribed share capital by an amount of two million three hundred forty-nine thousand five hundred Euro (2,349,500.- EUR) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares having each a par value of one hundred Euro (100.- EUR) to an amount of two million three hundred and eighty thousand five hundred Euro (2,380,500.- EUR) to be divided into twenty-three thousand eight hundred and five (23,805) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, by the issuance of twenty-three thousand four hundred ninety-five (23,495) new additional shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR), each share with the same rights and privileges as the existing shares.

2) Subscription of the new issued shares by the current shareholder KENMORE EUROPEAN VENTURES, S.à r.l., with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, the other existing shareholder having to the extent necessary waived its preferential subscription right and payment of each such new issued share by conversion into capital

of an outstanding loan in an amount of two million three hundred forty-nine thousand five hundred Euro (2,349,500.- EUR) which the prenamed subscriber still maintains against the Company.

3) Amendment of Article five, first paragraph of the Company's by-laws.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to increase the Company's subscribed share capital by an amount of two million three hundred forty-nine thousand five hundred Euro (2,349,500.- EUR) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares having each a par value of one hundred Euro (100.- EUR) to an amount of two million three hundred and eighty thousand five hundred Euro (2,380,500.- EUR) to be divided into twenty-three thousand eight hundred and five (23,805) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, by issuing twenty-three thousand four hundred ninety-five (23,495) new additional shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR), each share with the same rights and privileges as the existing shares.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders acknowledges that one of the existing shareholders duly waived his referential subscription right to the extent necessary and resolves to accept the other current shareholder KENMORE EUROPEAN VENTURES, S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg law, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, to the subscription of the total twenty-three thousand four hundred ninety-five (23,495) new shares.

Subscription - Payment

Thereupon, KENMORE EUROPEAN VENTURES, S.à r.l., above mentioned, represented by:

Mr Joseph Hansen, prenamed,

by virtue of a proxy given on 30 June 2006, which proxy after being signed *ne varietur* by all the persons appearing and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

declare to subscribe to the twenty-three thousand four hundred ninety-five (23,495) new shares at the par value of hundred Euro (100.- EUR) per share, and to entirely pay up each such new share by a contribution in kind of a claim held by KENMORE EUROPEAN VENTURES, S.à r.l., against the Company consisting in outstanding loan, issued on 9 February 2006 by the Company.

The above mentioned subscriber declare and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new share issued has been entirely paid up so that the Company has at its disposal the amount of two million three hundred forty-nine thousand five hundred Euro (2,349,500.- EUR), proof of which has been given to the undersigned notary by a report, dated 19 July 2006, of KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, in accordance with Article 26-1 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies.

Said report which shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities comes to the following conclusions:

«Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the shares issued as consideration.»

KPMG AUDIT, Independant Auditors (Signature).

Furthermore the subscriber declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Loan to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Loan to the Company.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to replace the existing Article 5, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation with the following new paragraph in order to reflect the increase of the issued corporate capital:

Art. 5. «The subscribed capital of the Company is fixed at two million three hundred and eighty thousand five hundred Euro (2,380,500.- EUR) divided into twenty-three thousand eight hundred five (23,805) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) per share.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately twenty-six thousand one hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the chairman closed thereupon the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Belvaux, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, am einundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft KEV GERMANY S.A. (die «Gesellschaft»), eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 14A, rue des Bains, L-1212 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, B Nr. 112.900), gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 21. Dezember 2005, welche Urkunde im Mémorial C, am 21. März 2006 unter der Nummer 580 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Joseph Hansen, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Herrn Brendan D. Klapp, Angestellter, beruflich wohnhaft in Beles (Luxemburg).

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Philippe Schmit, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bittet den Notar folgendes festzuhalten:

a) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien sowie der anwesenden und vertretenen Aktionären beigegeben. Diese Liste und auch die Vollmachten werden, nachdem sie unterschrieben wurden, mit der gegenwärtigen Urkunde einregistriert.

b) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle dreihundertzehn (310) Aktien, die das gesamte Aktienkapital in Höhe von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) darstellen, bei dieser ausserordentlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass gegenwärtige Versammlung rechtmässig zusammengetreten ist.

c) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

Tagesordnung:

1) Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von zwei Millionen dreihundertneunundvierzigtausendfünfhundert Euro (2.349.500,- EUR) um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit je einem Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) auf denjenigen von zwei Millionen dreihundertachtzigtausendfünfhundert Euro (2.380.500,- EUR) eingeteilt in dreiundzwanzigtausendachthundertfünf (23.805) Aktien von je einem Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) zu erhöhen durch die Ausgabe von dreiundzwanzigtausendvierhundertfünfundneunzig (23.495) neuen zusätzlichen Aktien, mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (100,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile verbiefen wie de schon bereits bestehenden Aktien.

2) Zeichnung der neuen ausgegebenen Aktien durch den bestehenden Aktionär KENMORE EUROPEAN VENTURES, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 1, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, nach Feststellung dass der andere gegenwärtige Aktionär rechtmässig auf sein bevorzugtes Zeichnungsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien verzichtet hat und Einzahlung derselben neuen ausgegebenen Aktien durch den vorgezeichneten Aktionär gegen Einverleibung ins Gesellschaftskapital einer noch offen stehenden Schuldforderung in Höhe von zwei Millionen dreihundertneunundvierzigtausendfünfhundert Euro (2.349.500,- EUR) die derselbe Zeichner derzeit noch gegen die Gesellschaft besitzt.

3) Abänderung von Artikel fünf, erster Absatz der Gesellschaftssatzung.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von zwei Millionen dreihundertneunundvierzigtausendfünfhundert Euro (2.349.500,- EUR) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit je einem Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) auf denjenigen von zwei Millionen dreihundertachtzigtausendfünfhundert Euro (2.380.500,- EUR) eingeteilt in dreiundzwanzigtausendachthundertfünf (23.805) Aktien von je einem Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) zu erhöhen durch die Schaffung und Ausgabe von dreiundzwanzigtausendvierhundertfünfundneunzig (23.495) neuen zusätzlichen Aktien, mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (100,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile verbiefen wie de schon bereits bestehenden Aktien.

Zweiter Beschluss

Nachdem sie festgestellt hat, dass einer der gegenwärtigen Aktionäre, soweit notwendig, auf sein Vorzugsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien verzichtet hat, beschließt die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, den nachbenannten Zeichner und Aktionär, KENMORE EUROPEAN VENTURES, S.à r.l., eine Gesellschaft die dem Luxemburger Recht unterliegt, mit Sitz in 1, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, zur Zeichnung aller dreiundzwanzigtausendvierhundertfünfundneunzig (23.495) neuen soeben ausgegebenen Aktien, zuzulassen:

Zeichnung und Einzahlung

Alsdann erklärt KENMORE EUROPEAN VENTURES, S.à r.l., vorbenannt, hier vertreten durch:

Herrn Joseph Hansen, vorgeannt,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht gegeben am 30. Juni 2006,

welche Vollmacht, nachdem sie von allen Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen,

die dreiundzwanzigtausendvierhundertfünfundneunzig (23.495) neue Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR) zu zeichnen und dieselben vollständig einzuzahlen durch Einverleibung ins Gesellschaftskapital einer Sacheinlage bestehend aus einer, noch von und zu Lasten der Gesellschaft KEV GERMANY S.A. gegenwärtigen Schuldforderung in einer Gesamthöhe von zwei Millionen dreihundertneunundvierzigtausendfünfhundert Euro (2.349.500,-

EUR) in der Form eines zwischen ihr und dem Aktionär KENMORE EUROPEAN VENTURES, S.à r.l. am 9. Februar 2006 abgeschlossenes Darlehens.

Der oben erwähnte Zeichner erklärt und alle, in dieser Ausserordentlichen Generalversammlung, Beteiligten erkennen an, dass jede dieser neuen Aktien voll und ganz eingezahlt wurde, so dass der Gesellschaft der Betrag von zwei Millionen dreihundertneunundvierzigtausendfünfhundert Euro (2.349.500,- EUR) zur freien Verfügung steht, so wies dem unterzeichneten Notar an Hand eines, am 19. Juli 2006 durch KPMG AUDIT, Wirtschaftsprüfer, mit Sitz in 31, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, erstellten Berichts, gemäss den Bestimmungen des Artikels 26-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, erbracht wurde.

Besagter Bericht, welcher gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigelegt bleibt, kommt in Englischer Sprache zur folgenden Schlussfolgerung:

Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the shares issued as consideration.»

KPMG AUDIT, Independent Auditors (Signature).

Des weiteren erklärt der Zeichner, dass der freien, vollständigen und uneingeschränkten Übertragung des Darlehens an die Gesellschaft kein Hindernis im Wege steht und dass jegliche Formalitäten, einschließlich jeglicher Bekanntmachungen und Eintragungen, die zur rechtsgültigen Übertragung des Darlehens an die Gesellschaft erforderlich sind, getätigt worden sind.

Dritter Beschluss

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung durch den folgenden neuen ersten Absatz zu ersetzen, um der vorgetätigten Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen:

Art. 5. «Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt zwei Millionen dreihundertachtzigtausendfünfhundert Euro (2.380.500,- EUR) eingeteilt in dreiundzwanzigttausendachthundertfünf (23.805) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR).»

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf zirka sechszwanzigttausendeinhundert Euro geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Beles, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der Komparenten die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäss dem Wunsch derselben Komparenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Gezeichnet: J. Hansen, B.D. Klapp, P. Schmit, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 26. Juli 2006, Band 905, Blatt 66, Feld 8. – Erhalten 23.495 Euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 5. September 2006.

J.-J. Wagner.

(096220.3/239/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

KEV GERMANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 112.900.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(096221.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

LUX INTERIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 31, boulevard Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg B 78.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06584, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour LUX INTERIM, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(091836.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

CARPARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9359 Bettendorf, 1A, Blesbrueck.

R. C. Luxembourg 118.962.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Michel Becker dit Mike Becker, gérant de société, né le 5 avril 1970 à Luxembourg, demeurant au 6, rue du Coude, L-9027 Ettelbruck.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CARPARK, S.à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Bettendorf.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente de véhicules automoteurs ainsi que la location de voitures.

La société pourra effectuer toute opération commerciale, financière, mobilière et immobilière se rattachant à son objet principal et/ou étant de nature à en faciliter l'extension et le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.**Art. 7.** a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération du capital social

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Michel Becker, précité.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Monsieur Michel Becker dit Mike Becker, précité, gérant de société, né le 5 avril 1970 à Luxembourg, demeurant au 6, rue du Coude, L-9027 Ettelbruck, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante: 1A, Bleesbrueck, L-9359 Bettendorf.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Becker, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, vol. 29CS, fol. 45, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 septembre 2006.

P. Bettingen.

(096580.3/202/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

REPCO 3 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 110.471.

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of July.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Ms Aurélie Melchior, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on July 31, 2006.

A copy of the minutes of the Board of Directors, having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 3 S.A. on September 7, 2005 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 30, 2005 number 1476, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under number B 110.471 (hereinafter referred to as the «Company»). The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on November 4, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 24, 2006 number 406 and pursuant to a deed of undersigned notary, on July 7, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 288,030.- (two hundred eighty-eight thousand thirty Euro).

III. The subscribed capital of the Company is set at EUR 288,030.- (two hundred eighty-eight thousand thirty Euro) represented by 21,668 A Shares and 7,135 B Shares.

IV. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 4,343,989.99 (four million three hundred forty-three thousand nine hundred eighty-nine Euro and ninety-nine cents) and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

V. During its meeting dated July 31, 2006, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 112,050.- pursuant to the issue of 8,415 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 2,790 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

VI. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l., having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and Companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VII. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED, having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, United Kingdom (the «B Subscriber»).

VIII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 112,050.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL, which having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IX. The amount of EUR 112,050.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

X. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 400,080.- (four hundred thousand and eighty Euro), represented by 40,008 (forty thousand eight) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each divided into 30,083 (thirty thousand eighty-three) class A shares (the «A Shares») and 9,925 (nine thousand and nine hundred twenty-five) class B shares (the «B Shares» and together with the «A shares», hereinafter the «Shares».)»

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 4,056,435.02 (four million fifty-six thousand four hundred thirty-five Euro and two cents.)»

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately two thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Aurélie Melchior, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 31 juillet 2006.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 3 S.A., le 7 septembre 2005 par acte passé devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 30 décembre 2005 numéro 1476 et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 110.471 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte passé par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 24 février 2006 numéro 406 et par acte passé par-devant le notaire soussigné, le 7 juillet 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à 288.030,- (deux cent quatre-vingt-huit mille trente euros).

III. Le capital souscrit de la Société est fixé à 288.030,- (deux cent quatre-vingt-huit mille trente euros) réparti en 21.668 Actions A et 7.135 Actions B.

IV. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 4.343.989,- (quatre millions trois cent quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf cents), et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

V. Lors de sa réunion du 31 juillet 2006, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 112.050,- par l'émission de 8.415 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 2.790 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»).

VI. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l., ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).

VII. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED, ayant son siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, Royaume-Uni (le «Souscripteur B»).

VIII. Les Actions A Nouvellement Emises et les Actions B Nouvellement Emises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 112.050,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL, qui, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

IX. Le montant de EUR 112.050,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

X. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 400.080,- (quatre cent mille quatre-vingts euros), représenté par 40.008 (quarante mille huit) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 30.083 (trente mille quatre-vingt-trois) actions de catégorie A (les «Actions A») et 9.925 (neuf mille neuf cent vingt-cinq) actions de catégorie B (les «Actions B») et les «Actions A») seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 4.056.435,02 (quatre millions cinquante-six mille quatre cent trente-cinq euros et deux cents).»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Melchior, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2006, vol. 537, fol. 57, case 1. – Reçu 1.120,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 septembre 2006.

J. Seckler.

(095701.3/231/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

CHEMIN VERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 119.038.

STATUTS

L'an deux mille six, le douze septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Christian Kmiotek, directeur financier, demeurant à L-6143 Junglinster, 20, rue Jean-Pierre Ries;
- 2.- Monsieur Jean dit Jani Thiltges, cinéaste, demeurant à L-4335 Esch-sur-Alzette, 14A, rue Henri Tudor, ici représenté par Monsieur Christian Kmiotek, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte;
- 3.- Monsieur Claude Waringo, cinéaste, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour, 3, rue de Hassel, ici représenté par Monsieur Christian Kmiotek, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte;
- 4.- Madame Diane dite Diana Elbaum, productrice, demeurant à B-1180 Bruxelles-Uccle, 18, avenue André Ryckmans, ici représentée par Monsieur Christian Kmiotek, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte;
- 5.- La société de droit belge ATELIERS DE BAERE, S.p.r.l., avec siège social à B-5080 Rhisnes, 4, La Falize, ici représentée par Monsieur Christian Kmiotek, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: CHEMIN VERT S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Bertrange.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, le développement, la promotion, la vente, la gérance et/ou la location ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

La société a par ailleurs pour objet, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-), représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives.

Art. 6. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros d'actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Dans les 8 (huit) jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les 15 (quinze) jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les dispositions de la phrase trois du paragraphe cinq de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de 15 (quinze) jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions à un prix de rachat qui est fixé chaque année par l'assemblée générale après adoption du bilan; ce point doit être porté à l'ordre du jour. En aucun cas le prix de rachat ne pourra être inférieur au plus bas de la valeur nominale de l'action ou l'actif net par action. Le prix ainsi fixé est valable jusqu'à l'assemblée générale suivante et ne peut être modifié entretemps que par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de présence et de majorité requises pour les modifications des statuts.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

Le prix est payable au plus tard dans l'année à compter de la demande de cession. Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis prorata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la même date.

La cession d'une action sera effectuée par une déclaration de cession écrite inscrite au registre des actionnaires; cette déclaration de cession devra être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs nécessaires pour agir dans ce sens. La Société pourra également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession qui apparaîtront satisfaisantes à la Société.

Si l'actif net de la société comprend des immeubles, chaque actionnaire a le droit, à sa charge, de produire une évaluation immobilière externe afin de guider l'assemblée générale dans sa fixation du prix de rachat des actions.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée pour tous actes par la signature conjointe de deux administrateurs, respectivement par la seule signature d'un administrateur-délégué.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de mars à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Christian Kmiotek, prénommé, cinq mille actions	5.000
2.- Monsieur Jean dit Jani Thiltges, prénommé, cinq mille actions	5.000
3.- Monsieur Claude Waringo, prénommé, cinq mille actions	5.000
4.- Madame Diane dite Diana Elbaum, prénommée, sept mille cinq cents actions	7.500
5.- La société de droit belge ATELIERS DE BAERE, S.p.r.l., prénommée, sept mille cinq cents actions.	7.500
Total: trente mille actions	30.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à quatre mille huit cents euros (EUR 4.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Christian Kmiotek, directeur financier, né à Esch-sur-Alzette, le 3 février 1960, demeurant à L-6143 Junglinster, 20, rue Jean-Pierre Ries;
- Monsieur Jean dit Jani Thiltges, cinéaste, né à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1962, demeurant à L-4335 Esch-sur-Alzette, 14A, rue Henri Tudor;
- Madame Diane dite Diana Elbaum, productrice, née à Etterbeek (Belgique), le 20 août 1961, demeurant à B-1180 Bruxelles-Uccle, 18, avenue André Ryckmans;
- Monsieur Sébastien Delloye, producteur, né à Reims (France), le 8 avril 1974, demeurant à B-5080 Rhisnes, 6, rue d'Arthey.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Claude Waringo, cinéaste, né à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 1963, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour, 3, rue de Hassel.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Monsieur Christian Kmiotek, prénommé, ici présent, Monsieur Jean dit Jani Thiltges, prénommé et Madame Diane dite Diana Elbaum, prénommée, ici représentés par Monsieur Christian Kmiotek, prénommé, agissant en vertu de deux procurations précitées et Monsieur Sébastien Delloye, prénommé, ici représenté par Monsieur Christian Kmiotek, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Christian Kmiotek, Monsieur Jean dit Jani Thiltges et Monsieur Sébastien Delloye sont nommés administrateurs-délégués.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Kmiotek, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2006, vol. 920, fol. 61, case 11. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2006.

F. Kessler.

(097438.3/219/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

NIMULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 93.192.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 14 août 2006, réf. DSO-BT00127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30 août 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(993411.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 septembre 2006.

LES BOVINS DU NORD (NORDVIEH), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, Burgplatz.

R. C. Luxembourg B 94.314.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 14 août 2006, réf. DSO-BT00126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huldange, le 30 août 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(993417.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 septembre 2006.

RANEDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 72.076.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06728, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Signature.

(091862.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

JABEPKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 102.340.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 14 août 2006, réf. DSO-BT00125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30 août 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(993455.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 septembre 2006.

INTECLUX SOFTWARE ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 92.104.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 14 août 2006, réf. DSO-BT00124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30 août 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(993458.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 septembre 2006.

HOUSE IMPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 49, route de Clervaux.
R. C. Luxembourg B 105.141.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 14 août 2006, réf. DSO-BT00120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30 août 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(993465.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 septembre 2006.

FUNK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 101.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06586, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour FUNK, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(091839.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

LADY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 89.046.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06730, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Signature.

(091865.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

LE RELAIS GOURMAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Oetrange-Moulin.

R. C. Luxembourg B 78.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06587, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour LE RELAIS GOURMAND S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(091840.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

ETUBA INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3817 Schifflange.

R. C. Luxembourg B 33.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06589, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour ETUBA INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(091843.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

ELIT PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 66.625.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08160, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(091867.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

DISCOVERY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 28.991.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(091884.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

MAITLAND EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 88.645.

Distribution des dividendes enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(092463.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

ADAM OFFERGELD LUXEMBURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 248.000,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.732.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 192 du 11 mai 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 1^{er} juin 1992, acte publié au Mémorial C n° 468 du 16 octobre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 1994, acte publié au Mémorial C n° 448 du 10 novembre 1994, modifiée par acte sous seing privé du 27 juillet 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C no 242 du 13 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADAM OFFERGELD LUXEMBURG, GmbH
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(091881.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

CYCLADES INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 75.504.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

(091885.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

KBC LIFE INVEST FUND CONSEIL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 73.077.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC LIFE INVEST FUND CONSEIL HOLDING
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(091950.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

U-LUX, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6145 Junglinster, 5, Cité im Thaelchen.
H. R. Luxemburg B 105.827.

Protokoll der Gesellschafterversammlung

Zur Gesellschafterversammlung am Samstag, den 5. August 2006 sind erschienen:

Achim Kopmeier, Diplom-Ingenieur (FH), technischer Geschäftsführer, Gesellschafter mit 50 von 100 Anteilen

Helmut Salm, Kaufmann, administrativer Geschäftsführer, Gesellschafter mit 50 von 100 Anteilen

Und erklären:

Wir sind die alleinigen Gesellschafter der U-LUX, GmbH und erklären uns als gehörig und richtig einberufen und nehmen folgenden einstimmigen Beschluss:

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers.

Damit ist die Gesellschafterversammlung beendet.

Vorgelesen, genehmigt und unterschrieben:

Illingen-Uchtelfangen, den 5. August 2006.

A. Kopmeier / H. Salm.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092133.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

KBC DISTRICLICK CONSEIL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 73.072.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC DISTRICLICK CONSEIL HOLDING
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(091952.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

KBC FUND PARTNERS CONSEIL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 73.073.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC FUND PARTNERS CONSEIL HOLDING
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(091957.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

KBC MONEY CONSEIL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 73.075.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC MONEY CONSEIL HOLDING
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(091960.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

S.C.I. ESSLING, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 10.000,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg E 1.444.

EXTRAIT

Conformément aux actes de cession des parts sociales, conclus le 27 décembre 2004 au siège social de la société:
les Cédants,

la société THE BALLET ROOM S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Tortola sous le matricule IBC N°447004, avec siège social à Akara Bldg, 24, De castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, Grande-Bretagne;

la société MORGANE INTERTRADE Ltd, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Tortola sous le matricule IBC N°214539, avec siège social à Road Town, PO BOX 3161, Tortola, Iles Vierges Britanniques, Grande-Bretagne;

Cèdent sous les garanties ordinaires de fait et de droit,
aux Cessionnaires,

M^e Alain Lorang, avocat à la Cour,
demeurant au 6, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

M^e Marie-Beatrice Wingerter de Santeul,

Demeurant au 46, rue Alphonse Munchen, L-1255 Luxembourg,

qui acceptent, cinquante parts sociales pour chaque associé, numérotées de 1 à 50 et de 51 à 100, qu'ils détiennent en pleine et entière propriété dans la société civile immobilière ESSLING.

Les Cessionnaires sont propriétaires des parts sociales dont s'agit à compter de ce jour.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092149.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

S.C.I. ESSLING, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 10.000,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg E 1.444.

EXTRAIT

Conformément à l'acte de cession des parts sociales, conclu le 26 mai 2006 en l'étude de M^e Jean-Jacques Lorang, sise à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}:

le Cédant, M^e Marie-Béatrice Wingereter de Santeul, avocat à la Cour,

demeurant à 46, rue Alphonse München, L-1255 Luxembourg,

cède sous les garanties ordinaires de fait et de droit,

au Cessionnaire, la société de droit luxembourgeois TRADE WINDS SERVICES,

constituée en date du 8 décembre 2005, par-devant notaire de résidence à Luxembourg, M^e Emile Schlessler,

établie et ayant son siège social à 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, immatriculée en date du 20 décembre 2005, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule RCS B.112638,

représentée aux termes de la présente, par son gérant régulièrement en fonction, Monsieur Jean-François Lecomte, qui accepte, cinquante parts sociales, numérotées de 1 à 50, qu'elle détient en pleine et entière propriété dans la société civile immobilière ESSLING.

La Cessionnaire est propriétaire des parts sociales dont il s'agit à compter de ce jour.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092152.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

S.C.I. ESSLING, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 10.000,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg E 1.444.

EXTRAIT

Conformément à l'acte de cession des parts sociales, conclu le 26 mai 2006 en l'étude de M^e Jean-Jacques Lorang, sise à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}:

le Cédant, M^e Alain Lorang, avocat à la Cour,

demeurant à 6, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

cède sous les garanties ordinaires de fait et de droit,

au Cessionnaire, Monsieur Jean-François Lecomte, directeur de la société,

demeurant à 7, clos pré du val, F-78860 St Nom la Bretèche

qui accepte, une part sociale, numérotée 100, qu'il détient en pleine et entière propriété dans la société civile immobilière ESSLING.

Le Cessionnaire est propriétaire de la part sociale dont il s'agit à compter de ce jour.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092151.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

S.C.I. ESSLING, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 10.000,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg E 1.444.

EXTRAIT

Conformément à l'acte de cession des parts sociales, conclu le 26 mai 2006 en l'étude de M^e Jean-Jacques Lorang, sise à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}:

le Cédant, M^e Alain Lorang, avocat à la Cour,

demeurant à 6, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

cède sous les garanties ordinaires de fait et de droit,

au Cessionnaire, la société de droit luxembourgeois TRADE WINDS SERVICES, constituée en date du 8 décembre 2005, par-devant notaire de résidence à Luxembourg, M^e Emile Schlessler,

établie et ayant son siège social à 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, immatriculée en date du 20 décembre 2005, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule RCS B. 112638,

représentée aux termes de la présente, par son gérant régulièrement en fonction, Monsieur Jean-François Lecomte, qui accepte, quarante-neuf parts sociales, numérotées de 51 à 99, qu'il détient en pleine et entière propriété dans la société civile immobilière ESSLING.

Le Cessionnaire est propriétaire des parts sociales dont il s'agit à compter de ce jour.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092150.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

D-CK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 68, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 91.552.

—
EXTRAIT

En date du 16 août 2006, cinquante et une (51) parts sociales de la société D-CK, S.à r.l. détenues par Monsieur Bernard Buguet ont été transférées à Madame Danièle-Christine Kremer.

Il résulte d'une décision des associés de la société D-CK, S.à r.l. que la démission de Monsieur Bernard Buguet en tant que gérant de cette société est acceptée avec effet au 16 août 2006 et que Madame Danièle-Christine Kremer, dont le mandat de gérant est confirmé pour une durée indéterminée, exercera les fonctions de gérant technique dûment autorisé par la Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement en remplacement de Monsieur Bernard Buguet.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092188.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

IRPA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R. C. Luxembourg B 35.938.

—
L'assemblée générale extraordinaire a été tenue au siège social à la date du 8 décembre 2004 à 16h00.

Résolutions

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de renouveler le mandat de gérant pour une période indéterminée à Monsieur Mauro Giallombardo.

Deuxième résolution

Aucun point n'est soulevé.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h15 après lecture et approbation du procès-verbal.

F. Smits / C. Calanca / K. Kondrat

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08810. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092278.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

DELFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 117.420.

In the year two thousand and six, on the eleventh day of July.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

- I. Mr Claudio Del Vecchio, company manager, residing at 393 Mill River Road - 11771 Muttontown, New York, USA,
- II. Ms Marisa Del Vecchio, company manager, residing at Via Monte Brianzo n. 16, Rome, Italy,
- III. Ms Paola Del Vecchio, company manager, residing at Vicolo Narae n. 10, Agordo (BL), Italy,
- IV. Mr Leonardo Maria Del Vecchio, company manager, residing at Via Brennero n. 1, Milan, Italy,
- V. Mr Luca Del Vecchio, company manager, residing at Via Cantù n. 2, Milan, Italy,
- VI. Mr Clemente Del Vecchio, company manager, residing at Via Cantù n. 2, Milan, Italy,
- VII. Mr Leonardo Del Vecchio, company manager, residing at Apt 1003, 199 Knightsbridge, London SW7 1HR (collectively referred to as the Shareholders),

all here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to seven proxies filed together with the deed of the undersigned notary of June 29, 2006 hereinaftermentioned.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- the Shareholders are the only shareholders of DELFIN, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose statutory seat and principal establishment was transferred from Milan, Italy to the city of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on June 29, 2006 (the Deed), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company);

- the Company's share capital is presently set at five hundred twenty million nine hundred twenty-nine thousand nine hundred fifty euro (EUR 520,929,950.-) divided into at twenty million thirty-seven thousand one hundred ninety-eight (20,037,198) ordinary shares and eight hundred thousand (800,000) Class A preferred equity stock certificate shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to rectify the Deed and to change the accounting year of the Company as to have it end on June 30, 2006 and subsequently have an accounting year starting on July 1 of each year and ending on June 30 of each year.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders decide to amend article 16.1. of the articles of association of the Company which will henceforth read as follows:

«16.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of July of each year and end on the thirtieth of June of each year.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Partnership incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately eight hundred euro (EUR 800.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- I. Monsieur Claudio Del Vecchio, administrateur de société, résidant à 393 Mill River Road - 11771 Muttontown, New York, Etats-Unis,
- II. Madame Marisa Del Vecchio, administrateur de société, résidant à Via Monte Brianzo n. 16, Rome, Italie,
- III. Madame Paola Del Vecchio, administrateur de société, résidant à Vicolo Narae n. 10, Agordo (BL), Italie,
- IV. Monsieur Leonardo Maria Del Vecchio, administrateur de société, résidant Via Brennero n. 1, Milan, Italie,
- V. Monsieur Luca Del Vecchio, administrateur de société, résidant à Via Cantù n. 2, Milan, Italie,
- VI. Monsieur. Clemente Del Vecchio, administrateur de société, résidant à Via Cantù n. 2, Milan, Italie,
- VII. Monsieur Leonardo Del Vecchio, administrateur de société, résidant Apt 1003, 199 Knightsbridge, London SW7 1HR (définis ci-après collectivement comme les Associés),

Tous ici représentés par Maître Vivian Walry, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, conformément à sept procurations enregistrées avec l'acte du notaire instrumentant du 29 juin 2006 mentionné ci-après.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- les Associés sont les seuls associés de DELFIN, S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social statutaire et le principal établissement ont été transférés de Milan, Italie vers la ville de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2006 (l'Acte), non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société);

- le capital social de la Société est actuellement fixé à cinq cent vingt millions neuf cent vingt-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 520.929.950,-) représenté par vingt millions trente-sept mille cent quatre-vingt-dix-huit (20.037.198) parts sociales ordinaires et huit cent mille (800.000) certificats de parts privilégiés rachetables de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacun.

Les parties comparantes, représentées par le mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de rectifier l'Acte et de modifier l'année sociale de la Société afin que celle-ci prenne fin le 30 juin 2006 et ainsi que l'année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de chaque année.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 16.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«16.1. L'exercice social commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de chaque année.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ huit cents euros (800,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 juillet 2006, vol. 437, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(092268.3/242/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

DELFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 117.420.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006.

H. Hellinckx.

(092269.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.